

Incendie, ayez les bons reflexes !





L'incendie domestique n'est pas une fatalité car des mesures simples de prévention existent, et lorsqu'il survient, les bons gestes permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.

Comment éviter les risques ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

- » Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- » Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- » Ranger les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- » Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- » Ne pas laisser les appareils électriques en veille (risque de surtension).
- » Brancher un seul appareil par prise électrique.
- » Avoir un extincteur en état de marche et entretenu régulièrement (achat en grandes surfaces de bricolage).
- » Ne pas laisser de bougie allumée sans surveillance, surtout dans les chambres.
- » Ne pas approcher les bougies des sapins de Noël qui s'enflamment très facilement.
- » Eteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.



Quelles précautions prendre ?

Ne laissez jamais seul à la maison un enfant ou une personne qui ne peut se déplacer facilement (personne âgée ou handicapée).

Que faire en cas d'incendie ?



Dans les incendies, beaucoup de décès sont dus à des erreurs de comportement.

A chaque situation la bonne réaction

Si l'incendie se déclare chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu ainsi que la porte d'entrée et n'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro d'urgence européen).

Si l'incendie est en-dessous de votre appartement ou sur votre palier :

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas. Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient. En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

- » Quoi qu'il arrive ne prenez jamais l'ascenseur
- » Ne vous jetez pas par la fenêtre
- » Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu
- » Appeler les pompiers dans les 2 minutes fait gagner un temps précieux
- » Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus rapidement.

En cas de feu sur une personne, quels gestes peuvent la sauver ?

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre.
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la.
- N'essayez pas d'enlever les vêtements brûlés, ils collent à la peau. Le plus tôt possible, arrosez d'eau la victime pour refroidir les éventuelles brûlures.

Permettre l'accès aux pompiers

- Pour sauver des vies, les pompiers ont besoin d'accéder aux poteaux d'incendie qui leur permettront de prendre l'eau nécessaire à l'extinction des feux.
- Pour acheminer cette eau et aller chercher les personnes signalant leurs présence aux fenêtres, il faut installer des échelles pompiers à proximité du bâtiment.

Pour utiliser ces équipements, il faut des voies d'accès pompiers dégagées

Souvent, ces voies d'accès sont des chaussées ou voies d'accès pompiers à usage réglementé. Cependant dans certains cas, elles se confondent à la voie publique d'accès.



Attention !

Conformément au code de la route, le stationnement sur une voie pompiers est passible d'un enlèvement par la fourrière et d'une amende.



Ne pas stationner sur une voie d'accès pompiers signalée par une barrière ou un panneau "Interdiction de stationner"

Ces voies doivent être laissées libres d'accès en permanence aux engins pompiers pour accéder à l'immeuble.



Ne pas se garer le long des voies de circulation proches des bâtiments ou en double file devant les parking

La voie de circulation doit avoir une largeur minimale de 4 mètres pour permettre le passage des camions pompiers et le déploiement de l'échelle.



Ne pas encombrer les trottoirs pour ne pas gêner les accès et les manœuvres des camions de pompiers.

Pour déployer leurs équipements (échelles, lances incendie), les pompiers doivent accéder à moins de 2 mètres du bâtiment.

Incendie : un risque grave qui ne doit pas être une fatalité

- » En France, un incendie domestique survient toutes les 2 minutes. Plusieurs centaines de personnes y trouvent la mort chaque année.
- » Parmi les victimes d'incendies domestiques, une personne sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave.
- » 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit (la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil). L'intoxication par la fumée, et non les flammes, est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques secondes.
- » La température d'une pièce en feu atteint 600° en 3 minutes.
- » Les enfants et les personnes âgées qui ne peuvent ni fuir rapidement, ni maîtriser seuls un début d'incendie, sont souvent les premières victimes. Ainsi l'incendie est la 2^{ème} cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans (après la noyade).



Numéros d'urgence gratuits



Sapeurs-pompiers

18

Samu

15

Numéro unique d'urgence européen

112

Tous ces numéros sont accessibles d'un poste fixe ou d'un portable



Siège social : 31-35 rue de la Fédération, 75015 Paris
Publication éditée par le Groupe 1001 Vies Habitat